

AVIS DE COURSE

Zion Cup 2012

Nom de la compétition : **Zion Cup**

Dates complètes : **28 et 29 janvier 2012**

Lieu : **Vieux-Fort - Le Phare, Gourbeyre, Les Saintes**

Autorité Organisatrice : **Club C Fun**

REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. les RSO quand elles s'appliquent
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière pour les habitables
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux de type habitable et de type voile traditionnelle.
Les classes seront définies dans les instructions de course.
- 3.3. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire :
- **au Marina Yatch Club au Gosier le mercredi 25 janvier à partir de 18h**
- **au Terminus Bar Anse Dupuy à Vieux Fort le jeudi 26 janvier à partir de 18h**
- 3.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité
Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
Pour les non licenciés, possibilité de prendre une licence journalière ou week-end lors de l'inscription.

Pensez à renouveler vos licences pour l'année 2012 auprès de vos clubs respectifs et à les faire tamponner par votre médecin.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Habitable	30€ par équipier
Voile traditionnelle	15€ pour les équipiers désirant participer au repas du samedi soir (sur réservation avant le jeudi 26 – 20 € sur place)

*Les droits requis comprennent l'inscription à la régata et repas du samedi soir
Le montant du repas pour les invités : 15 € sur réservation ou 20 € sur place*

5. PROGRAMME

vendredi 27 janvier :

Anse Dupuy à partir de 17h : accueil des bateaux concurrents

Possibilité de repas au restaurant Il Faro à commander à l'avance à l'inscription ou au 0590 32 79 31

samedi 28 janvier :

9 H Le Phare : départ course 1, courses à suivre pour les habitables

18H apéritif

19H repas et soirée

dimanche 30 janvier:

8H30 Le Phare : départ de la 1^{ère} course, courses à suivre pour les habitables

10H Le Phare : départ de la course pour la voile traditionnelle

14H Anse Dupuy : remise des prix

5.1. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
28/01/12	8h55	Habitable
29/01/12	8h55	Habitable
29/01/12	9h55	Voile Traditionnelle

6. JAUGE

Les jauges retenues pour chaque classe seront celles en vigueur pour le championnat de Guadeloupe

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponible lors de l'inscription des concurrents
- Affichées sur le tableau officiel d'informations à l'Anse Dupuy

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours s'effectueront dans une zone entre le phare de Vieux-Fort, le sec pâté et le port de Trois-Rivières

8.2 Les parcours seront distribués aux équipages lors de l'inscription et toute modification sera portée au tableau officiel 1h au moins avant le départ de la course concernée

9. SYSTEME DE PENALITE

9.1. Pour les classes suivantes habitable et voile traditionnelle, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2 pour les habitables et 1 pour la voile traditionnelle.

10.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

10.3. Le système de classement utilisé est le Système de Points a Minima de l'Annexe A des RCV 2009-2012

11. PLACE AU PORT

Les bateaux seront au mouillage à l'Anse Dupuy

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Les communications de courses s'effectueront sur le canal : **VHF 72**

14. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'autorité organisatrice

15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

16. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Guillaume LARRÉ

Gsm : 06.90.36.22.06

Mail : info@zioncup.org

Site Web : www.zioncup.org

***L'équipe de la Zion Cup vous souhaite une heureuse année
2012 et espère vous accueillir nombreux pour cette
première régata de l'année***